

Commission Régionale de l'Arbitrage
Section Technique Lois du jeu
SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N° 10

Réunion du mardi 4 mars 2025 en visioconférence

Présents : Hugues DEFREL – Daniel CHABOT – Laurent CHABOT – Bernard DELORME

Excusés : Bertin CYPRIEN - Henri DUTECH PEREZ

28220649 - PARIS 18 UNITED / CROSNE F.C. du 25/01/2025 – Championnat U18 Futsal /

Score 4 buts à 1 en faveur de PARIS 18 UNITED.

La Section,

Après étude des pièces versées au dossier (F.M.I, rapport de l'arbitre officiel et courriel de CROSNE F.C.),

Considérant que par courriel en date du 27/01/2025, le club de CROSNE F.C. a confirmé la réserve technique inscrite sur la FMI dont l'intitulé est :

« A la 17eme minute de la deuxièmes mi-temps, sortie de but pour crosne FC le jeu se déroule jusqu'au but adverse, le but est marqué, l'arbitre siffle pour rejouer la sortie de but sans motif »,

- **Sur la forme**

Considérant que la réserve technique a été déposée conformément à l'article 30 alinéa 11 du règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.,

- **Sur le Fond**

Considérant que dans son rapport, l'Arbitre confirme que :

- . une sortie de but pour CROSNE F.C. a été accordée après que le ballon ait été hors du jeu ;
- . il a arrêté le jeu et a donné un coup de sifflet pour accorder un temps mort à tort ;
- . alors que le ballon était hors du jeu, l'équipe de CROSNE F.C a tiré dans le but ;
- . le coup de sifflet pour reprendre le jeu n'ayant pas donné, le but a été refusé ;

Considérant qu'au regard des faits décrits par l'arbitre, il n'y a pas eu de faute technique de l'arbitre,

Par ces motifs,

Déclare la réserve technique irrecevable sur le fond et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel à la F.F.F. (Section Loi du Jeu de la Commission Fédérale de l'Arbitrage - Mail : da_arbitres@fff.fr / Adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 PARIS) dans un délai deux (2) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (consultables en libre accès sur le site Internet de la F.F.F.).